

PRAP 2S – FI



Formation initiale
Prévention des Risques Liée à l'Activité Physique – secteur Sanitaire et Social

Personnel concerné - Métier visé

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structure d'accueil de la petite enfance.

Objectifs

Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles, soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.

Maîtriser les risques :

- en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles.
- et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.

Prérequis

IMPORTANT : La formation-action PRAP est intégrée dans la dynamique de prévention de l'entreprise. Elle permet à tout

professionnel, quel que soit son niveau hiérarchique, de devenir un acteur de prévention et une force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels dans sa structure (en relation avec le Document Unique).

Le succès de la formation PRAP, repose sur l'implication des participants. A travers la pédagogie active, les stagiaires sont amenés à analyser méthodologiquement leur environnement de travail et à proposer des solutions d'amélioration à leur encadrement.

Détails de la formation

Déroulement du stage :

21 heures soit 2 jours consécutifs puis 1 jour espacés de 2 semaines si possible – En intra-entreprise.

Entre 04 et 10 stagiaires au maximum.

Méthode pédagogique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours.

Alternance de théorie et de pratique, études de cas, jeux de rôles et applications concrètes.

La formation est précédée d'une phase de préparation préalable

- Entretien et présentation du préprojet au référent sécurité et direction pour recueil des données, Visite de l'entreprise
- Présentation du préprojet au groupe travail identité.

Contenu :

- Présentation du préprojet au groupe travail identité.
- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

Evaluation formative tout au long de la formation puis certificative.

Au terme du stage, une évaluation sur son déroulement sera réalisée par les participants.

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat Acteur PRAP 2S délivré à l'issue de la formation. Ce dernier est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national.

Suite de parcours

Devenir acteur de la prévention dans les institutions représentatives du personnel.

Devenir formateur de PRAP.